

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-271

présenté par  
M. Juvin, Mme Corneloup et Mme Petex

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:**

L'article L. 314-24 du code des impositions sur les biens et services est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, les mots : « pour la période courant du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 décembre 2023 » sont remplacés par les mots : « à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 » ;

2° La dernière colonne du deuxième alinéa est ainsi rédigée :

«

<b>Montant applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>
42
57,2
441
57,3
72,5
452
51,8
105,1
441
57
45,5
359
51,4
155,2
1146,4
54,5
35,6
231
60,5
46,2

» ;

3° Les cinquième au dernier alinéas sont supprimés.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le ministère de la santé, 75 000 décès sont causés par le tabac chaque année en France. Cette consommation liée au tabagisme a des répercussions sur le coût de notre système de santé et la qualité de vie.

Pour diminuer le nombre de consommateurs, l'augmentation du prix du paquet est une mesure efficace. Une étude publiée le 31 mai 2024 par l'Observatoire Français des Drogues et des Tendances Addictives, en partenariat avec France Stratégie, observait que chez les 18-75 ans, entre 2014 et 2022, le tabagisme quotidien est passé de 28,6 % à 24,5 %. En parallèle, le prix moyen du paquet est passé de 7 euros en 2014 à 10,50 euros en 2022. L'étude relevait également une relative stabilité de l'approvisionnement sur les marchés parallèles.

Le présent amendement propose d'augmenter d'environ 1 euro le prix du paquet de cigarettes pour le porter à environ 13,10 euros, et d'aligner en conséquence la fiscalité des autres catégories fiscales soumises à l'accise sur les tabacs.

Il faut noter que certains pays comme le Royaume-Uni ou l'Irlande ont fait le choix d'une taxation encore plus importante, avec un paquet à plus de 15 euros.

L'auteur de l'amendement estime que cette taxation supplémentaire sur les tabacs peut rapporter 1.5 à 2.5 milliards d'euros à l'Etat en 2025. Si la constitution ne lui permet pas de flécher les recettes, il souhaite néanmoins que le Gouvernement alloue cette somme à la prévention contre le tabagisme, contre les addictions et contre leurs effets.